

VD_GERICHTE ZD20.019331 vom 9. Dezember 2024

VD Tribunal cantonal, 2024-12-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD20.019331

FR: VD_GERICHTE ZD20.019331 du 9 décembre 2024

IT: VD_GERICHTE ZD20.019331 del 9 dicembre 2024

Erwägungen

E. 15

kg et pas d'activités à genoux ou accroupi. 9. Le recourant ne formule aucune critique à l'égard des montants de 77'843 fr. et 67'608 fr. 25 retenus par l'OAI à titre de revenus sans invalidité, respectivement avec invalidité, lesquels peuvent en conséquence être confirmés. Le préjudice économique du recourant s'élève ainsi à 10'234 fr. 75, représentant un taux d'invalidité de 13,15 % insuffisant pour ouvrir le droit à une rente.

- 34 - On relève encore que, même si un abattement de 5 % était opéré sur le revenu statistique avec invalidité, comme l'a fait la CNA dans sa décision du 17 octobre 2019, confirmée par arrêt de ce jour, pour tenir compte des limitations fonctionnelles, le recourant ne pourrait toujours pas prétendre à une rente, compte tenu du taux d'invalidité de 18,15 % qui en découlerait. 10. Quoi qu'en dise le recourant, le dossier est complet et permet à la Cour de céans de statuer en pleine connaissance de cause. La réquisition de preuve sollicitée par le recourant tendant à la mise en œuvre d'une expertise médicale, qui ne serait pas de nature à modifier les considérations qui précèdent, doit ainsi être rejetée (appréciation anticipée des preuves : ATF 145 I 167 consid. 4.1 ; 140 I 285 consid. 6.3.1). 11. a) En définitive, le recours, mal fondé, doit être rejeté et la décision attaquée doit être confirmée. b) La procédure de recours en matière de contestations portant sur des prestations de l'assurance-invalidité est soumise à des frais de justice (art. 69 al. 1bis LAI). Il convient de les fixer à 600 fr. et de les mettre à la charge du recourant, vu le sort de ses conclusions. c) Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens au recourant, qui n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPG).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.